

24-25 oct. 2013

3èmes Journées de méta-éthique, Louvain-la-Neuve, Belgique

Les 24 et 25 octobre 2013, ce sont tenues les 3èmes journées de méta-éthique, à l'Université Catholique de Louvain (Louvain-la-Neuve, Belgique). Organisées par Pierre-Luc Dostie-Proux et François Côté-Vaillancourt, deux doctorants de Louvain-la-Neuve, et sous la direction de Mark Hunyadi, ces journées ont été l'occasion des réunir les chercheurs juniors et séniors qui, dans le monde francophone, s'intéressent aux questions de méta-éthique.

J' ai proposé une intervention intitulée « Définir des normes en interprétant le contexte. Le cohérentisme comme outil de justification herméneutique », qui discute notamment certains aspects des travaux que Mark Hunyadi a développé dans deux de ces derniers ouvrages, *Morale contextuelle* (2008) et *L'Homme en contexte* (2012). Ces journées ont été l'occasion de discussion très fructueuses, sur des questions qui sont au cœur de mes recherches. Elles ont également été l'occasion de tisser ou de renforcer des liens déjà existants avec les chercheurs francophones qui s'intéressent aux questions méta-éthiques.

Je participerai, en mai prochain, à Montréal, au symposium « *La Normativité : découverte ou invention?* », organisé dans le cadre du congrès de l'ACFAS par David Rocheleau-Houle, l'un des doctorants présents lors de ces 3èmes journées de méta-éthique.

Résumé de mon intervention : Lorsqu'il s'agit de définir des normes, le contextualisme peut être considéré comme une option sérieuse à partir du moment où l'on reconnaît que le contexte n'est pas simplement un ensemble de faits et qu'il contient déjà des éléments de contrefactualité (Hunyadi, 2008). Néanmoins, le contexte est plurivoque. Il est comme saturé de normes qui pointent dans des directions différentes. Pour parvenir à des normes, il faut dès lors procéder à une interprétation du contexte et cette interprétation, comme toute interprétation, appelle une justification. Je cherche ici à montrer comment Rawls, dans les leçons sur Marx des *Lectures on the History of Political Philosophy*, produit ce type d'interprétation et comment cette interprétation est l'occasion d'une justification de certains éléments constitutifs de la théorie de la justice comme équité. Rawls, contre une interprétation libertarienne de notre contexte, produit une justification du principe de différence en faisant un usage implicite du concept d'équilibre réfléchi.